



consistaient en la maison de Bergen, celle de Boulai et la cense de Himmersdorf. Cette renonciation volontaire paraît prouver que Théodore de Berg se trouvait dans une position aisée. Le 26 mai 1582, ainsi 11 ans après, Guillaume von Justen et Catherine de Bettingen, conjoints, font leur testament en faveur de leurs parents et collatéraux. Leurs beaux-frères Christophe de Weiler, seigneur de Wolcrange et Théodore de Berg, seigneur de Colpach, sont nommés exécuteurs testamentaires.

Les données généalogiques de la famille Berg de Colpach diffèrent de celles indiquées par Blanchart. Celui-ci donne pour femme à Théodore de Berg, seigneur de Colpach, Anne de Lellich, fille de Claude de Lellich et de Madeleine de Monreal. Il faudrait donc admettre, que Théodore fût marié deux fois, car Hartard, son fils, qui suit, avait pour mère une de Lellich, comme le prouvera son monument funèbre.

Théodore de Berg, seigneur de Colpach et Anne de Bettingen, conjoints, ont procréé trois enfants :

1° Hartard de Berg, dit de Colpach, né en 1569, enseigne d'une compagnie de hauts allemands, dans le régiment du colonel Eustache de Munichhausen, en garnison à Luxembourg, épousa en 1597, à l'âge de 28 ans, Jeanne du Chanois d'Arville, fille de Nicolas du Chanois, guidon de la compagnie d'armes du comte de Berlaimont. Il est marqué en premier lieu, dans le dénombrement de 1611, parmi les habitants de Vance exempts d'impôts.

Hartard avait acheté les droits du seigneur d'Allamont, c'est-à-dire un douzième des biens de Clabay et il y succédait aux d'Arville pour un vingt-quatrième. Le 19 juillet 1600, Charles, duc de Lorraine, à la requête de son vassal Hartard de Berg, seigneur de Colpach, confirme les acquisitions qu'il a faites par achat ou donation de certaines portions de seigneurie au village de Châtillon, prévôté de Longwy, à savoir du comte de Vaudemont, de Claude de Beauchamp etc. Hartard de Berg avait dit dans sa requête ne pas avoir plutôt pu faire ses reprises à cause des guerres et courses des Hollandais. — Hartard de Berg a également dégagé, en 1605, des mains des héritiers de Jean de Sauerfelt le tiers des dîmes, cens et rentes de Habay et de Villers-Tortru, qu'un de ses devanciers, Thilman de Colpach, avait engagé le 20 février 1422 pour 43 flor. du Rhin.

Les héritiers étaient pour lors : Nicolas du Chanois d'Arville, beau-père de Hartard de Berg, Robert de Vault, Jean d'Arimont, dont le père était seigneur de Neuville-lez-Bastogne, Louis de Soigne, Jean de Sprimont, tous co-seigneurs de Vance.

Le 27 juillet 1624 Jean Benninck, président du conseil provincial de Luxembourg et garde des chartres, reconnaît avoir reçu le dénom-